

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 - 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 111/19

Objet

Signature du d'accord « Grand Dole Territoire d'Industrie »

Secrétaire de séance Catherine BARDOUX

Rapporteur:

Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Conseil Communautaire 19 septembre 2019 Dole - 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de déléqués titulaires ou suppléants présents : 65

Nombre de procurations : 12 Nombre de votants: 77

Date de la convocation: 13 septembre 2019 Date de publication: 27 septembre 2019

présents (titulaires et éventuellement Délégués suppléants): D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, protocole M. Hoffmann, J. Lagnien.

> Délégués absents ayant donné procuration: J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, F. Barthoulot à J.C Wambst, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

> Délégués absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.C Lab, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative,
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été identifiée « Territoire d'industrie » lors du 1er comité de pilotage régional du 25 janvier 2019. A compter de cette date s'est engagé, avec les entreprises du bassin dolois, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, les services de l'État et l'ensemble des partenaires de la Communauté d'Agglomération, un travail d'identification des démarches et des projets structurants pouvant s'inscrire dans le dispositif « Grand Dole Territoire d'Industrie ». Trois comités de projet ont ainsi été réunis, les 05 avril, 22 mai et 09 septembre derniers et ont permis d'aboutir au protocole d'accord annexé à la présente.



Ce protocole, validé lors du Comité de projet du 09 septembre 2019 a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à cette démarche « Grand Dole Territoire d'industrie » et de présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2019-2022. Il précise également le plan d'actions retenu pour chacun des axes de travail identifié dans le dispositif. Chacune des actions fait l'objet d'une fiche (annexée au protocole), dument approuvée par les signataires concernés :

- Axe 1 Recruter
 - « Mobilité résidentielle au service de l'emploi », porteur Pôle Emploi Dole
- Axe 2 Innover
 - « Développement d'une unité de production d'énergie et de chaleur à partir de biomasse », porteur EQIOM
 - « Valorisation d'hydrogène coproduit », porteurs COLRUYT / INOVYN / MAHYTEC
 - « Evolution du site Solvay de Tavaux », porteur SOLVAY
- Axe 3 Attirer
 - « Aménagement à usage économique de sites industriels et commerciaux vacants », porteur GRAND DOLE
- Axe 4 Simplifier
 - « Simplification des procédures administratives et environnementales », divers porteurs dont AFULUDINE

Il est ici précisé que de nouvelles actions pourront également être proposées afin d'enrichir le plan d'actions.

Les autres modalités d'exécution de ce protocole sont décrites dans le projet annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de ses autres partenaires dans le dispositif « Grand Dole Territoire d'Industrie »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord « Grand Dole Territoire d'Industrie » annexé à la présente ainsi que le contrat de territoire d'industrie à venir.

Fait à Dole, /// Le 19 septembre 2019

Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole





Grand Dole Territoire d'Industrie Protocole d'accord 2019 – 2022

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été identifiée « Territoire d'industrie » lors du 1^{er} comité de pilotage régional du 25 janvier 2019. Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à cette démarche « Grand Dole Territoire d'industrie » et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2019-2022.

Enjeux du Territoire d'industrie

Au cœur de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à équidistance des métropoles dijonnaise et bisontine, le territoire du Grand Dole s'étend sur une superficie de 420km² pour une population d'environ 53 600 habitants. Le territoire possède une densité de 126 habitants/km², soit un peu plus élevée que la moyenne nationale (110 habitants/km²). 47 communes constituent la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Bien qu'ayant connu une décroissance en termes d'emploi salarié entre 2007 et 2017, l'activité industrielle constitue un ancrage économique fort puisqu'elle représente 20% des emplois du territoire avec 349 établissements industriels et 5300 salariés. Parmi ces établissements on trouve des entités appartenant à des groupes internationaux (INOVYN, SOLVAY, BEL, C&K Components) mais aussi des PME de taille moyenne. Les principaux secteurs d'activité représentés sont la chimie, l'industrie agro-alimentaire, la microtechnique, la micromécanique, la plasturgie et l'industrie extractive. Les entreprises industrielles du territoire sont remarquables par le potentiel économique à forte valeur ajoutée qu'elles génèrent. A l'échelle de la Communauté d'Agglomération mais également de manière plus globale, elles sont confrontées aux enjeux suivants, qui constituent fil directeur de la démarche « Grand Dole Territoire d'Industrie » :

- Transition écologique et énergétique

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est engagée depuis plusieurs années pour soutenir les engagements pris par l'Europe et par la France en faveur de la transition écologique et énergétique. Le territoire conscient des effets du changement climatique mets en place des solutions pour soutenir, accompagner et valoriser les actions portées par tous les acteurs du territoire qui participent à l'effort d'adaptation.

Transition territoriale et attractivité

Au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le territoire du Grand Dole se situe à équidistance des métropoles dijonnaise et bisontine. Le territoire envisage de renforcer son attractivité en faisant rayonner ses spécificités et aménités naturelles au sein de la grande région.

Il convient donc de développer les offres offertes aux acteurs du territoire ainsi qu'à la population. Les équipements (aéroport) et les opportunités foncières liées à la requalification des friches industrielles et commerciales font ainsi l'objet d'une attention toute particulière.

- Transition professionnelle et emploi

Le territoire du Jura mais aussi du Grand Dole connaissent un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. En effet, au 1^{er} trimestre 2019, le bassin d'emploi de Dole connait un taux de chômage de 7% contre 8,7% pour la France-hors Mayotte (source : Direccte Bourgogne-Franche-Comté). Néanmoins le constat est fait qu'il demeure une certaine inadéquation entre offre et demande d'emploi. Une meilleure formation des personnes pour répondre aux besoins des entreprises semble être un élément essentiel à prendre en considération. Sur le territoire, le pourcentage de personnes sans diplôme ou détentrices d'un diplôme de base est de 31%, chiffre inférieur à la moyenne régionale (33%).

Aussi, consciente des nouveaux enjeux économiques, le territoire souhaite dynamiser les filières économiques émergentes ou historiques afin de reconquérir des emplois pour garder sa main d'œuvre et 'attirer de nouvelles populations.

- Transition vers l'industrie du futur : transformer le modèle industriel par le numérique

Le programme national « industrie du futur » a été mis en place en faveur de la modernisation de l'outil de production et de la transformation numérique des entreprises industrielles, en partant du constat d'un retard certain pris par les entreprises françaises à l'échelle internationale dans ce domaine. L'objectif du programme, crée en 2015, est de palier à ce retard, de façon à ce que les entreprises industrielles françaises gagnent en compétitivité et se replacent dans la concurrence mondiale. Pour cela le programme s'appuie sur 5 piliers : le développement de l'offre technologique (1), l'accompagnement des entreprises dans cette transformation (2), la formation des salariés (3), le renforcement de la coopération internationale sur les normes (4) et la promotion de l'Industrie du futur française (5). Avec ses partenaires institutionnels, le Grand Dole souhaite anticiper et accompagner les entreprises industrielles vers une transformation de leur modèle pour être à la fois plus compétitives et acquérir de nouveaux marchés.

Les outils mis en place au service de ces enjeux

Au regard des enjeux identifiés ci-dessus, les signataires partagent les ambitions de reconquête industrielle et de développement territorial, qui figurent dans les actions et outils développés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses partenaires, actions que vient compléter le dispositif « Territoire d'Industrie » :

- Plan Action Cœur de ville

La démarche a été lancée par la ville de Dole en 2014 pour redyamiser le centre-ville et lui redonner le rayonnement qu'il doit avoir à l'échelle de son bassin et au-delà. Cinq axes thématiques ont été définis : la réhabilitation et la restructuration de l'habitat en centre-ville (1) ;

le développement économique et commercial équilibré (2) ; le développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions (3) ; la mise en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (4) ; l'accès aux équipements, services publics et l'offre culturelle et de loisirs (5).

PLUi du Grand Dole

L'élaboration du PLU intercommunal (PLUi) a été prescrite en décembre 2015 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'approbation du PLUi est prévue pour la fin d'année 2019. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi détermine, à l'horizon 2032, trois grandes ambitions qui guident les règles d'aménagement et d'organisation de l'ensemble du territoire du Grand Dole :

- Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie.
- Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire.
- Faire du bien vivre un vecteur de développement.

Territoire d'hydrogène

Le process industriel du site INOVYN de Tavaux repose en grande partie sur la production de Chlore par électrolyse. Ce procédé génère la production d'un coproduit sous forme gazeuse : l'hydrogène. Aujourd'hui, les 10 000t d'hydrogène produit annuellement sont valorisés thermiquement (combustion avec production de chaleur) sur le site de la plateforme chimique. Cette ressource locale est identifiée depuis plusieurs années par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans un contexte national et international d'émergence de la filière hydrogène, particulièrement dans le domaine de la mobilité. Positionné au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, elle-même labellisée « territoire hydrogène » et membre actif de l'AFHYPAC, le Grand Dole a initié et accompagné un certain nombre d'initiatives et de projets : implantation de l'entreprise MAHYTEC, spécialisée dans le stockage d'hydrogène, mise en place de démonstrateurs : projets BAHYA (tondeuse autoportée), MOBILHYTEST (déploiement d'une flotte de Kangoo à prolongation d'autonomie H2), VHYCTOR, installation d'une station de distribution d'hydrogène sur le site INNOVIA et déploiement d'une flotte de véhicules, etc.

Contrat de Transition Ecologique

Les contrats de transition écologique sont une démarche lancée par le Gouvernement pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires génératrice d'activités économiques, d'opportunités sociales et sociétales.

Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires diversifiés en métropole et en outre-mer, il a été décidé d'étendre la démarche et 61 nouveaux territoires ont été annoncés le 09 juillet 2019. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait partie de ces nouveaux territoires, et le Contrat de Transition Ecologique du Grand Dole sera signé fin 2019.

Article 1. Objet du contrat Grand Dole territoire d'Industrie

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'Industrie du Grand Dole.

Le présent contrat (« le contrat ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie;
- L'Etat s'engage à cibler et apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'Etat sollicités sur les projets de territoires en cohérences avec les politiques de de développement industriel nationale et territoriale;
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Le territoire définit ses enjeux, ses ambitions et priorités ; il mobilise les moyens nécessaires pour construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif. Il s'engage enfin à soutenir, dans le cadre de ses compétences, les actions issues des orientations stratégiques du contrat.
- Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'Industrie et la mise en œuvre des actions décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche des contractualisations et de suivi des actions contractualisées.
- Les opérateurs publics signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par la collectivité; à adapter leurs modes d'intervention pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées;
- **Les autres partenaires** se mobilisent et s'engagent à soutenir la dynamique du « Grand Dole Territoire d'Industrie » à travers les projets qu'ils portent et qui font l'objet des fiches projet.

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Un comité de projet local chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Les partenaires, les institutionnels et tous les acteurs du territoire du Grand Dole peuvent intégrer ce comité de projet local.
- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
 - ➤ Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, 2^{ième} vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en charge du développement économique.
 - Monsieur Yannick LAURAS, dirigeant de l'usine EQIOM de Rochefort-sur-Nenon.
- Une équipe projet, composée des techniciens des services économiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le cas échéant des autres entités engagées dans les projets.

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services de l'intercommunalité, les services de la Région et les autres acteurs locaux mobilisés ;
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour Territoire d'industrie. Chacune des actions fait l'objet d'une fiche (annexée au protocole), dument approuvée par les signataires concernés. Pour des questions de confidentialités certaines fiches-actions seront synthétisées.

Axe 1 – Recruter

- « Mobilité résidentielle au service de l'emploi », porteur Pôle Emploi Dole.

Axe 2 - Innover

- « Développement d'une unité de production d'énergie et de chaleur à partir de biomasse », porteur EQIOM.
- « Valorisation d'hydrogène coproduit », porteurs COLRUYT / INOVYN / MAHYTEC.
- « Evolution du site Solvay de Tavaux », porteur SOLVAY.

Axe 3 – Attirer

 « Aménagement à usage économique de sites industriels et commerciaux vacants », porteur GRAND DOLE.

Axe 4 - Simplifier

- « Simplification des procédures administratives et environnementales », divers porteurs dont AFULUDINE.

De nouvelles actions pourront également être proposées afin d'enrichir le plan d'actions. Il convient le cas échéant aux différents porteurs de projet de prendre contact auprès des services développement économique du Grand Dole.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans soit la période 2019-2022.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus matures puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités. Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat. La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions. La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Le présent protocole constitue une base en vue de l'établissement du contrat de Territoire d'industrie pour le Grand Dole.

Fait à Dole, le ...

Signature de tous les partenaires